



PLENIERE DU CE DU 30/11/2010

Nous avons tenu en préalable, à intervenir sur les dysfonctionnements (et le mot est faible) que nous pointons depuis des mois sur la tenue des réunions Direction/Organisations Syndicales, et notamment les séances plénières du Comité d'Entreprise.

En effet, nous constatons depuis plusieurs mois que les réunions sont menées au « pas de charge », alors que les sujets abordés sont d'importance et touchent directement le personnel, nous notons également que les dossiers mis à l'ordre du jour par la Direction, nous sont remis très peu de temps avant les réunions, voire en séance, alors que la même Direction exige que les questions posées par les élus lui soient soumises 8 jours avant ! enfin depuis quelques séances, la Direction ventile arbitrairement nos questions voire les retire de l'ordre du jour ...

De fait, cette instance de la plus haute importance, ne peut remplir pleinement son rôle.

Il en va de même pour les autres réunions (DP, négociations sociales) qui deviennent des chambres d'enregistrement des décisions de la Direction. Il est clair que les revendications posées sont justes, que les arguments qui les accompagnent sont imparables, mais force est de constater que seule la mobilisation du personnel et son soutien aux élus peut imposer de vraies négociations.

Premier dossier abordé, sous la formulation pompeuse suivante « **Information sur les dispositifs de développement des compétences opérationnelles : information législative, développement des compétences opérationnelles et accompagnement des techniciens prestations** ».

Et bien entendu, encore une fois, pas de document écrit mais un simple exposé.

Il s'agirait en fait et en résumé (voilà que notre Direction prend toute la mesure du travail accompli par les TCPF et de l'évolution du métier!) « d'accompagner » le TCPF pour plus de « confort » dans l'accomplissement de son métier.

Le diagnostic est posé:

Une législation complexe, des outils informatiques en constante évolution, la nécessité d'aborder chaque dossier dans sa globalité. Un autre constat, la moitié des TCPF a moins de 5 ans d'ancienneté.

Mesures Préconisées par La Direction :

- mise en place d'un réseau d'accompagnement, de cycles de professionnalisation
- accompagnement des nouveaux TC dans la fonction accueil,
- perfectionnement en matière de formation avec évaluation des besoins de chacun
- suivi post-formation,
- prise en charge des TC après une longue absence
- mise en place de réunions techniques périodiques sur la réglementation.

Nous ne reviendrons pas sur le diagnostic, avec lequel nous sommes d'accord, c'est une évidence. Sur les solutions à apporter, elles sont justes, nous les avançons depuis des années sauf qu'elles s'associent à d'autres revendications, car dans les faits, et sur le terrain, seule une politique volontariste d'embauche donnerait les moyens de les appliquer et permettrait aux TC d'exercer correctement leur métier et d'améliorer le service rendu à l'allocataire.

La Direction, comme à son habitude, se retranche derrière les contraintes budgétaires qui lui sont imposées et sans moyens supplémentaires (effectifs, reconnaissance des métiers, salaires) tout laisse à penser que les mesures qu'elle préconise se transformeront en « mesurètes » et ne permettront pas de réelles avancées pour le métier de technicien conseil .

Point sur les charges de travail à la CAF 13 :

Chiffres donnés par la Direction : près de **40 000 BT** (Bons de Travail) **en stock**, plus de 10 000 BT à numériser, des chiffres similaires à ceux des mois précédents.

Au niveau de l'accueil, là encore la situation ne s'améliore pas et nos accueils connaissent une fréquentation forte et régulière: **près de 60 000 allocataires reçus en 10/2010**.

Tous ces chiffres sont révélateurs, il n'est plus à prouver que les CAF en général et la CAF 13 en particulier, rencontrent de graves difficultés et, dans le contexte de crise actuel, voient leurs charges de travail augmenter avec en corollaire bien entendu, la dégradation constante de nos conditions de travail .

La Direction continue de nier cette réalité mais reconnaît quand même que la CAF est « sur le fil du rasoir » et que la situation des stocks risque de ne pas s'améliorer.

Elle prend donc la décision, dans le cadre de sa gestion habituelle, à court terme, **de fermer les accueils des maisons sociales tous les vendredis du mois de 12/2010 et du 20/12 au 31/12 ...** et hop , tous à la liquidation !!!

Elle se fixe comme objectif, d'aborder l'année nouvelle dans de bonnes conditions, nous imaginons sans peine les « bonnes conditions de travail » des TC affectés à l'accueil durant la semaine du 3/1/2011.

Nous avons à nouveau réaffirmer notre opposition à la fermeture des maisons sociales, solution à courte vue , contraire à nos missions de services publics et au service rendu aux allocataires et exposant le personnel à des risques importants au moment de la réouverture .

la Direction maintient cette décision et promet, toutefois, que les accueils seront « correctement dimensionnés » le jour de la réouverture (dans la mesure où les locaux le permettent !), elle ajoute enfin qu'un vigile sera affecté sur tous les sites.

Toujours par rapport à l'accueil, nous avons renouvelé notre demande d'affectation d'un auxiliaire d'accueil (agent d'ambiance) sur tous les sites, il serait même nécessaire, à notre sens, de constituer un « pool renfort » d'auxiliaires d'accueil amenés à remplacer les titulaires en cas d'absence de ces derniers .

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que les quelques incivilités que nous avons connu ces derniers temps et les pressions que supporte le personnel engendrent un mal-être au travail évident et augmentent considérablement les risques psycho-sociaux .

Nous avons expliqué que la présence d'un auxiliaire d'accueil dans une salle d'attente est rassurante pour le personnel comme pour les allocataires et permet souvent de désamorcer certains conflits . La Direction refuse d'entendre notre argumentation et décide de maintenir en l'état l'organisation et le planning prévu.

Négociations sociales 8/12/2010 suite ...

Poursuite des négociations sociales le mercredi 8 décembre 2010 après-midi , deux nouveaux points mis à l'ordre du jour par la Direction :

- Stationnement Rue de Cassis (places de parking)
- PDE (navettes)

Places de parking / Maison Sociale , rue de Cassis :

Concernant le premier point , le personnel du district SUD et plus particulièrement **le personnel sédentaire (Travailleurs sociaux et SMS) doit faire face depuis la rentrée à des problèmes de stationnement pour se rendre sur son lieu de travail** , en effet , **le secteur (rue de Cassis , allées Turcat-Mery) est devenu totalement payant depuis Septembre 2010 .**

La CGT avec le personnel de ce district revendiquent depuis la plénière du CE de septembre 2010 , une participation financière aux frais de stationnement pour ces agents ou à défaut des places de parking supplémentaires .

Actuellement , le personnel de cette maison sociale dispose de 4 places de parking (pour 19 personnes) + 1 place de parking , rue de Cassis pour le responsable de site .

La mobilisation (pétition massivement signée par le personnel du district Sud) et notre persévérance ont fini par payer puisque la Direction consent à attribuer 5 places de parking supplémentaires . Le technicien conseil de renfort qui doit remplacer au pied levé un collègue absent à l'accueil, pourra également et en fonction des badges disponibles bénéficier d'une place de parking .

PDE (Plan Déplacement Entreprise) :

Comme nous le redoutions depuis le départ , ce projet ambitieux pour le personnel mis en place en grande pompe en juin 2008 n'a pour le moment débouché sur rien ou presque rien .

L'objectif d'un PDE (obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés) est entre autres , d'inciter le personnel à utiliser le moins possible son véhicule personnel pour se rendre sur son lieu de travail et privilégier d'autres formes de transport par toute une série de mesures négociées avec les organisations syndicales (ex : co-voiturage , bornes à vélos , navettes pour le personnel pour les sites comme le nôtre, excentrés et mal desservis par les transports en commun) .

Ces mesures n'excluent pas de la part de l'employeur, une participation financière supplémentaire à ce que prévoit la loi (50% de participation sur les abonnements RTM, trains, cars) pour l'utilisation des transports en commun .

La Direction après une longue présentation de ce que représente en coût pour la CAF le dispositif « navettes » et après avoir fait état de la baisse de fréquentation régulière depuis plusieurs années , **nous informe de la suppression pure et simple des navettes à compter de janvier 2011.**

Nous vous alertons depuis des mois sur les tentatives de « détricotage » de notre « 7/84 » , Note de Service qui répertorie tous les avantages et acquis pour le personnel CAF 13 dont les navettes pour le personnel du siège . Avantage arraché comme la plupart de nos autres acquis il y a plus de 30 ans suite à des luttes acharnées ...

Il y a environ trois ans , l'ancien directeur de la caisse avait déjà tenté de supprimer cet avantage mais la mobilisation massive du personnel (pétition signée par plus de 400 personnes) l'avait contraint à reculer , cependant le budget alloué à ce dispositif fut diminué de plus de 60% passant de 135 000 €/ an à actuellement 60 000 €par an , concrètement 3 navettes sur 4 furent supprimées , bien entendu l'économie faite sur ce budget ne fut jamais redistribuée au Personnel sous quelque forme que ce soit . !!

Nous demandions depuis plusieurs mois maintenant un troisième horaire pour la navette « rescapée » du centre ville , **un troisième horaire de départ à 7h20** pour permettre entre autres au personnel de la plate-forme téléphonique de l'emprunter (ils sont soumis à une contrainte de pointage à 7h45 qui ne leur permettait pas de prendre celle de 7h30) .

Après de multiples échanges , **la Direction accepte de maintenir le dispositif « navette » pendant deux mois supplémentaires** (soit jusqu'à fin février 2011) **avec comme nous le demandions , un troisième horaire de départ à 7h20 , les deux autres horaires de départ le matin passant du coup à 7h50 et 8h30 .**

La Direction tirera un bilan de cette expérimentation (fréquentation / coût) et prendra une décision définitive à l'issu de ces deux mois .

Tous aux navettes ...

